

COMMENT CONCILIER CHAUFFAGE AU BOIS ET QUALITÉ DE L'AIR ?

UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE À BIEN UTILISER

Le chauffage
au bois
domestique

= **35 %** des énergies
renouvelables
consommées en France

- ▶ un combustible local
- ▶ moins d'importation
d'énergie fossile



43 %
des émissions
de particules
fines (PM2,5)
annuelles en France

Jusqu'à
10 fois
moins

de particules fines
émises avec un
appareil performant
bien utilisé

LA SOLUTION : UNE COMBUSTION OPTIMALE

Du bois bien sec

plus performant et moins
polluant que du bois humide

- ▶ stocké sous abri bien ventilé
depuis au moins 18 mois,
- ▶ ni traité, ni peint, ni souillé,
- ▶ porteur d'un label.



💡 Rentrer les bûches
48h à l'avance pour
parfaire le séchage.

Un tirage maîtrisé

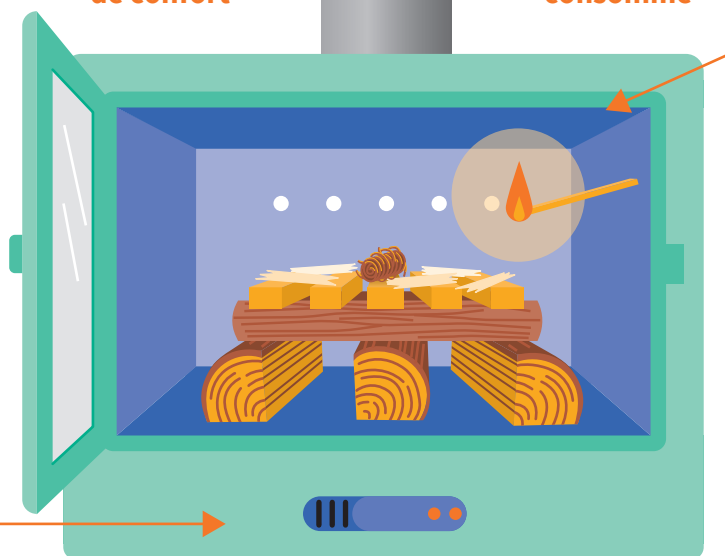
- ▶ ouvrir toutes les entrées
d'air à l'allumage ou lors
du rechargement,
- ▶ réduire les entrées d'air quand
le feu a bien pris, sans jamais
les fermer complètement.

💡 Une vitre encrassée signale une mauvaise
combustion : ouvrir les entrées d'air.

▶ plus de
chaleur et
de confort

▶ moins
de bois
consommé

▶ moins
d'émissions
polluantes



Un allumage inversé

- ▶ des bûches fendues,
empilées du plus gros
au plus petit diamètre
et bien espacées pour
que l'air circule,
- ▶ sur le dessus : du bois
de cagette en peuplier
et/ou un allume-feu
sans produit pétrolier
(ex : laine de bois).

Pourquoi allumer le feu par le dessus ?

Les fumées générées
par la combustion sont
captées et consommées
par les flammes qui les
surplombent. Ce type
d'allumage est moins
polluant, plus efficace et
plus économique que la
méthode traditionnelle.

Un chargement modéré et régulier

Ajouter du bois quand les braises sont encore
vives sans surcharger le foyer, y compris à
l'allumage

POUR FAIRE ENCORE MIEUX

1 Bien lire la notice
de l'appareil pour en
tirer le meilleur parti :
calibre des bûches,
chargement, réglage
du tirage, entretien...

2 Faire entretenir
son installation par
un professionnel.

3 Veiller au ramonage de
la cheminée au moins 1 fois par
an (1 mm de suie dans le conduit =
10 % de bois consommé en plus !)
et éviter les bûches de ramonage,
polluantes et moins efficaces.

4 Remplacer son vieil appareil
de chauffage (antérieur à 2002) par
un appareil performant (éligible à
MaPrimeRénov'), labellisé
« Flamme verte », en veillant
à ne pas le surdimensionner.

POUR ALLER PLUS LOIN Guides de l'ADEME « Poêle à bois, chaudière ou insert ? » et « Le chauffage au bois mode d'emploi »

Découvrez les aides disponibles et faites-vous accompagner gratuitement
par les conseillers FAIRE : **0 808 800 700** Service gratuit + prix appel OU SUR www.faire.gouv.fr